MAIRIE DE TAVANT
25 rue Grande
37220 Tavant
Tel : 02 47 58 58 01
mairie@tavant.fr
www.tavant.fr

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 037-213702558-20260520-D_2026_05_004-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de TAVANT

Séance du 19 Mai 2026

Délibération N° D-2026-05-004

Date de la convocation :
Le 13 Mai 2026

Membres	11
Présents	9
Représentés	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf Mai à dix-huit heures et 30 minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves TRAVAILLARD, Maire.

Présents : Mesdames MEUNIER Chantal, LEFIEF Géraldine, KELLY Rachel, ROBERT Noéline, GRANEL Isabelle, Messieurs DELA HOSSERAYE Olivier, BOURG André, TRAVAILLARD Yves, DELHOMMAIS Patrick, CHAUVELIN Jean-Philippe, CLAISSE Julien.

Excusés : Mesdames MEUNIER Chantal et KELLY Rachel

Pouvoirs : MEUNIER Chantal à LEFIEF Géraldine
KELLY Rachel à ROBERT Noéline

Objet : **MOTION POUR REAFFIRMER L'APPARTENANCE DE LA COMPETENCE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ AU SEIN DU BLOC COMMUNAL**

Le SIEIL regroupe l'ensemble des communes d'Indre-et-Loire autour des compétences énergies depuis 1937.

Considérant le projet de loi de décentralisation qui doit être présenté au parlement, lequel souhaite valoriser certaines prérogatives du bloc communal.

Considérant que le Premier ministre a confirmé lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme « le chef de file des réseaux de proximité » en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».

Considérant que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a adopté lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025, une motion qui réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements) et alerte le Gouvernement sur les risques d'une telle mesure.

Propose de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 037-213702558-20260520-D_2026_05_004-DE

Le Président du SIEIL précise qu'un courrier à destination de l'ensemble des parlementaires d'Indre-et-Loire a déjà été transmis.

Le Maire demande au Conseil municipal d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal et de l'autoriser à signer ladite motion ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'énergie,

- **VU** les statuts du SIEIL,

- **VU** l'adhésion de la collectivité aux compétences du SIEIL, et notamment la distribution d'électricité,

- **ADOPTE** la motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal, telle que présentée en séance et jointe à la présente délibération,

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite motion ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à la transmettre au premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur.

Le Maire, Yves TRAVAILLARD	La Secrétaire, Isabelle GRANEL
Fait en mairie de TAVANT Le Maire, pour extrait conforme Le 20 Mai 2026	Fait en mairie de TAVANT La Secrétaire de séance, pour extrait conforme Le 20 Mai 2026